



QUAND L'HABITAT SE FAIT ÉCRIN

## NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

Immeuble à usage de logements  
LOGEMENTS LIBRES

## NOTE GENERALE

La présente notice descriptive définit les travaux qui seront exécutés pour la construction d'un bâtiment collectif à usage d'habitation dénommé « CARRE SAPHIR » situé Allée des Jardins, à La Grande Motte (34).

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'Art, Normes, Tolérances et DTU en vigueur à la date de la demande du Permis de Construire.

Les prestations en vigueur à la date du dépôt PC doivent permettre de répondre aux exigences de la Réglementation Environnementale RE2020. Si toutefois, après études, certaines des prestations devaient être modifiées pour le respect de cette réglementation, le Maître d'Ouvrage pourrait modifier ces dernières de plein droit sans que l'acquéreur ne puisse formuler une quelconque réclamation.

Le contrôle de conformité au règlement de la construction est assuré par le Bureau de Contrôle à qui nous avons confié une mission complète portant notamment sur la solidité des ouvrages, les conformités thermique et phonique, la sécurité incendie et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il est précisé que les indications portées dans la présente notice descriptive le sont sous réserve des dispositions suivantes :

- Seront admises de plein droit et à la seule initiative du maître d'ouvrage, toutes modifications de structure et d'agencement intérieur et extérieur (telles que déplacement de gaines techniques, soffite ou faux-plafonds, etc...) ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble, et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.
- L'implantation des équipements ou appareils, tel que les éviers de cuisine, receveurs, vasques ou lavabos, lave-mains, cuvettes WC, ballons d'eau chaude, baignoires, prises TV, trappes d'accès aux faux-plafonds, est par ailleurs mentionnée sur les plans à titre indicatif. Les retombées, canalisations, convecteurs, radiateurs n'y sont nécessairement pas représentés ou sont susceptibles d'être modifiés. Il pourra y avoir dans des placards ou dans certaines pièces comme le WC ou salle de bain/salle d'eau, pour des besoins techniques, des « nourrices » au sol ou des coffres, faux plafonds ou soffites servant à la distribution du chauffage et de l'eau chaude sanitaire et emplacement comptage éventuel.
- Les positions des descentes d'eaux pluviales, des pissettes, des surverses de balcons, de terrasses et de loggias sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Les surverses et pissettes pourront se déverser sur les débords des balcons, loggias, patios ou terrasses inférieurs.
- Le vendeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau ou en cas de force majeure ou de cause légitime, notamment :
  - Règle administrative contraignante,
  - Règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activité d'une entreprise ou d'un fournisseur ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
  - Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré,
  - Et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base des informations données par l'architecte. L'acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

L'acquéreur pourra effectuer des modifications exclusivement dans le cadre de la « charte Travaux Modificatifs Acquéreur ».

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation une tolérance de 5% sera admise sur les côtes (altimétriques et planimétriques) et les surfaces.

Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire par suite de retrait de matériaux, tassements, fluages, dilatations, etc... et qui accompagnent généralement les constructions neuves après terminaisons des travaux, ne pourront en aucun cas être considérées comme vices cachés ou apparents.

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES.....</b>	<b>4</b>
1	COMPOSITION .....	4
2	GROS ŒUVRE – REVETEMENT EXTERIEUR .....	4
3	TOITURE - ETANCHEITE – TERRASSES – BALCONS.....	4
4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	4
5	ISOLATION.....	5
<b>II.</b>	<b>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....</b>	<b>5</b>
1	CLOISONS - FAUX PLAFONDS - DOUBLAGES.....	5
2	MENUISERIES INTERIEURES .....	5
3	REVETEMENTS DES SOLS .....	5
4	REVETEMENTS DES MURS .....	5
5	PLOMBERIE - SANITAIRE .....	6
6	VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE .....	7
7	ELECTRICITE - TELEPHONE - TV .....	7
8	CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE .....	8
9	ESCALIERS PRIVATIFS .....	8
10	JARDINS PRIVATIFS .....	8
<b>III.</b>	<b>PARTIES COMMUNES ET LOCAUX D’EXPLOITATION.....</b>	<b>8</b>
1	ACCES HALLS .....	8
2	ASCENSEUR.....	8
1	REVETEMENTS DES PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.....	9
2	STATIONNEMENT DES VEHICULES.....	9
3	LOCAL VELOS.....	9
4	POMPES A CHALEUR OU THALASSOTHERMIE .....	9
5	TRAITEMENT DES DECHETS .....	9
6	JARDIN EXTERIEUR / CŒUR D’ILOT.....	9
7	SIGNALETIQUE .....	9

# DESCRIPTION DES PRESTATIONS :

## I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

### 1 COMPOSITION

La résidence CARRE SAPHIR est composée de 50 logements dont 15 sociaux, 27 libres et 8 abordables répartis sur trois halls dans un bâtiment en R+2, et disposant de 51 stationnements au rez-de-chaussée.

La résidence dispose de locaux vélos, accessibles au RDC, depuis le hall ou le cœur d'îlot, et de conteneurs enterrés situés à l'entrée de l'Allée des Jardins.

### 2 GROS ŒUVRE – REVETEMENT EXTERIEUR

- Fondations en béton armé suivant étude de sol et avis du bureau de contrôle.
- Superstructure en béton armé.
- Murs séparatifs entre logements de type béton armé ou aggloméré de ciment ou cloison SAD.
- Façades en béton avec une finition enduit RPE ou RME de teinte blanche. Fonds de loggia traités avec un enduit ou peinture de teinte bleu cobalt, suivant les dispositions du permis de construire et selon choix de l'architecte.
- Garde-corps en métal thermolaqué à barreaudage vertical, suivant détail de l'architecte.
- Habillage des loggias avec un exosquelette en béton enduit ou métallique, suivant détail de l'architecte.
- Pergola en béton ou métallique, de teinte blanche, suivant détail architecte. Remplissage avec lames ou toiles.
- Séparatifs extérieurs entre logements sur balcons, terrasses et loggias en béton, en vitrage, en serrurerie, ou en maille métallique, selon choix de l'architecte.

### 3 TOITURE - ETANCHEITE – TERRASSES – BALCONS

- Sur toiture et terrasse inaccessibles, étanchéité avec isolation. Protection par gravillons ou étanchéité autoprotégée suivant dispositions du permis de construire. Toiture terrasse à rétention temporaire des eaux pluviales.
- Sur terrasses accessibles, étanchéité avec isolation intégrée, suivant préconisation de l'étude thermique. Protection par dalle ou carrelage sur plots ou en bois (au RDC), teinte et calepinage au choix de l'architecte.
- Balcons, loggias accessibles, imperméabilisation ou étanchéité avec isolation intégrée, protection par dalle ou carrelage sur plots ou en bois (au RDC), teinte et calepinage au choix de l'architecte.
- Sur terrasses solarium au R+3 : Jardinières rapportées. Plantations selon projet architectural et paysagé.

### 4 MENUISERIES EXTERIEURES

- Hall principal : Ensemble menuisé ou mur-rideau double hauteur montant en aluminium ou métal, teinte anthracite, au choix de l'architecte.
- Autres halls : Menuiseries extérieures en aluminium ou métal ou mur-rideau, teinte anthracite, au choix de l'architecte.
- Logements : Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium, ouvrants à la française ou coulissant, teinte anthracite, au choix de l'architecte et suivant dispositions du permis de construire.
- Vitrage isolant suivant étude thermique et acoustique.
- Occultation par volets roulants PVC ou Alu, à commande électrique par bouton mural.
- Entrées d'air intégrées aux menuiseries, coffres de volets roulants ou en maçonnerie selon affaiblissement acoustique.

**ⓘ Nota : Sur les grandes baies vitrées, l'occultation pourra être réalisée par plusieurs volets roulants séparés par plusieurs montants centraux, avec des coffres de volets roulants distincts.**

## 5 ISOLATION

- Isolation des murs extérieurs par des plaques de plâtre + polystyrène ou isolant biosourcé sur l'intérieur du mur, épaisseur suivant étude thermique et acoustique et localisation suivant plan.
- Isolation sous étanchéité des toitures et terrasses suivant étude thermique.
- Isolation sous carrelage conforme aux normes d'isolation thermique.

## II. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 1 CLOISONS - FAUX PLAFONDS - DOUBLAGES

- Cloisons de distribution des logements en panneaux à parement de plâtre et âme alvéolaire de type Placopan 50 mm ou Placostil 72 mm, ou équivalent, suivant plans et réglementation.
- Cloisons des gaines techniques intérieures des logements en panneaux à parement de plâtre et âme alvéolaire de type Placoplan ou Placostil ou équivalent, ou en plaques de plâtre sur ossature métallique type Placostil ou équivalent suivant réglementations acoustique et incendie en vigueur.
- Faux-plafonds en plaques de plâtre dans toutes les pièces nécessitant un plénum pour le passage des réseaux
- Faux-plafonds démontable ou trappe d'accès dans entrée, dégagement ou salle de bain/eau du logement pour accéder à la centralisation du système de chauffage/rafraîchissement.

### 2 MENUISERIES INTERIEURES

- Porte palière bois avec serrure 3 points à canon de sûreté avec carte propriétaire. Poignée sur plaque ou rosace. Cylindres sur organigramme : la clé du logement permettant l'accès aux locaux communs équipés de serrures.
- Portes de distribution alvéolaire TECHNIDECOR de chez HUET® ou équivalent, équipées de poignées sur rosace de chez BRICARD® ou équivalent, au choix de la maîtrise d'ouvrage. Portes battantes, coulissantes ou à galandage.
- Portes des placards en panneaux de particules, modèle KENDOORS+ de chez SOGAL®, ou GRAPHIC + de SIFISA®, ou équivalent, rails haut et bas de guidage ou ferrage sur points haut et bas. Fermeture coulissante ou ouvrante à la française, suivant localisation et dimension.
- Equipement intérieur des placards inférieurs à 120cm : Une tablette chapelière équipée d'une tringle de penderie en sous-face.
- Equipement intérieur des placards supérieurs à 120 cm : Une colonne de rangement de 50cm de large munie d'étagères et de deux tiroirs, et sur le reste du linéaire d'une tablette chapelière équipée d'une tringle de penderie en sous-face

### 3 REVETEMENTS DES SOLS

- Appartements jusqu'au 3 pièces (hors solarium) : Carrelage en grès émaillé format 15x60 ou 60x60 cm, gamme LIMBO, VILLA, OLYAS de chez ARTE DECO® ou équivalent, choix selon ambiances proposées. Plinthes carrelage assorties.
- Appartements 3 pièces avec solarium et appartements 4 pièces : Carrelage en grès émaillé format 15X60, 60x60 cm ou plus, gamme OLYAS, ISLANDE, ALLEVI de chez ARTE DECO® ou équivalent, choix selon ambiances proposées. Plinthes carrelage assorties.

### 4 REVETEMENTS DES MURS

- Dans les salles de bain et salle d'eau des appartements jusqu'au 3 pièces (hors solarium) : Faïence murale toute hauteur, format minimal 25x45, 20x60 ou 30x60 cm, gammes LIMBO, ELECTRO + ou TWIST EVOLUTION de chez ARTE DECO® ou équivalent, calepinage et choix selon ambiances proposées.

- Dans les salles de bain et salle d'eau des appartements 3 pièces avec solarium et 4 pièces : Faïence murale toute hauteur, format minimal 25x45, 20x60 ou 30x60 cm, gammes ELECTRO +, TWIST EVOLUTION ou NUANCE COLORKER de chez ARTE DECO® ou équivalent, calepinage et choix selon ambiances proposées.
- Dans les cuisines : Sans Objet.
- Sur murs des logements : Peinture lisse acrylique blanche velour.
- Sur le plafond des logements : Peinture lisse acrylique blanche.
- Sur menuiseries bois : 2 couches de peinture blanche.
- Sur huisserie métallique : 2 couches de peinture blanche.
- Sur serrurerie extérieure : galvanisation ou thermolaquage couleur au choix de l'Architecte.
- Sous faces des balcons : Peinture ou béton brut suivant choix de l'architecte.

## **5 PLOMBERIE - SANITAIRE**

- Distribution eau froide à partir du compteur général en gaine technique. Manchette en attente dans le logement ou en partie commune pour mise en place ultérieure de compteurs (à la charge de la copropriété sur décision de l'assemblée générale).
- Manchette en attente pour mise en place de compteurs d'eau chaude dans le logement ou en partie commune (à la charge de la copropriété sur décision de l'assemblée générale).
- Robinet d'arrêt et clapet anti-retour dans le logement ou en partie commune.
- Evacuations en PVC.
- Distributions intérieures des appareils en tubes PER encastrés dans dalle ou équivalent.
- Robinet de puisage sur les terrasses et dans les jardins.
- Les terrasses solarium disposeront d'attentes eau froide et eaux usées pour jacuzzi et pour la cuisine d'été.

### **CUISINE**

- Branchement et évacuation d'un lave-vaisselle en attente en cuisine.
- Un branchement et évacuation complémentaires pour la machine à laver seront à prévoir uniquement dans le cas où l'emplacement machine ne pourrait pas être positionné dans la SDB.
- La cuisine ne sera pas équipée de bloc évier. La position des canalisations laissées en attente pour les futurs équipements (arrivées d'eau chaude et d'eau froide, évacuation des eaux usées) est matérialisée sur les plans de vente (éléments de cuisines représentés).
- Afin de respecter les différentes obligations prévues dans le référentiel de la certification NF Habitat, l'acquéreur s'engage, dans la cadre de l'aménagement de la cuisine par ses soins, à respecter les prescriptions suivantes :
  - Les parois murales seront recouvertes par un revêtement de type pâte de verre, miroir, stratifié et laminés en plaque, grès, pierre naturelle, bois laqué en usine, revêtements PVC étanches sans exigence de hauteur, sur les murs situés à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie.
  - Pour le raccordement des machines à laver le linge ou la vaisselle : l'alimentation en eau doit posséder un robinet d'arrêt et l'évacuation en eau un siphon par machine.
  - Concernant la qualité de la robinetterie mise en place : mitigeur classé NF Robinetterie, muni d'une butée et d'un bouton ECO et disposant d'un classement ECAU avec A2 ou A3.

**① Nota : Un équipement de la cuisine avec un bloc évier inox (1 cuve et 1 égouttoir), posé sur meuble mélaminé blanc avec 1 ou 2 portes, complété par une crédence en faïence blanche format 20x20 cm, conformément aux exigences de la certification, peut être mise en œuvre gratuitement, uniquement si l'acquéreur en fait la demande formelle.**

## WC

- Ensemble comprenant un bâti support autoportant, habillé en plaques de plâtre verticales et tablette horizontale, et cuvette suspendue et abattant rigide à frein de chute. Commande par boutons poussoirs sur plaque avec économiseur. Modèle VOX de chez JACOB DELAFON® ou équivalent.

## SDB/SDE (baignoire ou douches) selon plans

- Baignoire acrylique blanche, suivant plans, modèle SPACIO de chez JACOB DELAFON® ou équivalent. Tablier de baignoire carrelé avec trappe de visite. Colonne bain-douche avec mitigeur thermostatique TEMPESTA 250 de chez GROHE® ou équivalent. Pare baignoire STRUKTURA de chez JACOB DELAFON® ou similaire.
- Receveur de douche blanc, modèle FLIGHT de chez JACOB DELAFON® ou équivalent, dimension selon plan de vente. Colonne de douche thermostatique, modèle TEMPESTA 250 de chez GROHE® ou équivalent. Pare douche en verre avec porte battante ou coulissante suivant dimensions, modèle CONTRA de chez JACOB DELAFON® ou équivalent.
- Branchement et évacuation d'une machine à laver en attente dans la salle de bains ou dans la cuisine, suivant disposition du plan de vente.
- Meuble simple ou double vasque suivant plan, avec tiroirs et plan modèle FIRENZE (intégrant la machine à laver) ou BOLOGNA de chez ITALBAGNO® ou équivalent, modèle et dimension selon plan de vente, coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage, miroir et bandeau lumineux ou rétro-éclairage. Robinetterie mitigeur modèle EUROSART COSMOBRIVE de chez GROHE® ou équivalent.
- Selon plan, pack WC modèle VOX de chez JACOB DELAFON® ou équivalent, avec abattant rigide à frein de chute

**ⓘ Nota 1 : Selon plan de vente, lorsque l'emplacement machine à laver est accolé au meuble vasque dans la SDE/SDB, ce dernier disposera d'un plan de 120 cm avec une partie libre pour intégrer une machine à laver à chargement frontal (non inclus) et une partie avec 2 tiroirs sous plan.**

**ⓘ Nota 2 : Dans le cadre de l'arrêté du 11 septembre 2020 concernant l'accessibilité aux personnes handicapées, certains logements sont dits « évolutifs » et disposent de pièces modulables et aisément aménageables pour les personnes en situation de handicap, afin de permettre notamment l'installation d'une zone de douche dépourvue de ressaut sans travaux conséquents ni intervention sur le gros œuvre. Dans ces logements, l'espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour peut se superposer à la zone de douche.**

## **6** VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

- Installation de VMC simple flux hygroréglable avec groupes extracteurs en toiture terrasse selon les plans du BET Fluides. Entrée d'air frais autoréglable dans les menuiseries ou maçonneries extérieures des pièces dites « sèches ».
- Bouches d'extraction hygroréglable dans les pièces dites « humides ». (Débits adaptés à la typologie du logement).

## **7** ELECTRICITE - TELEPHONE - TV

- Equipement électrique conforme à la norme NF C15-100. Chaque appartement est muni d'un tableau d'abonné sous armoire type Legrand ou équivalent avec disjoncteur et coupe circuits et gestion/affichage des diverses consommations via logiciel ou sur écran de contrôle conformément à la norme RE 2020.
- Appareillage électrique série CELIANE de chez LEGRAND® ou équivalent, de couleur blanche
- Eclairage des halls d'entrées de l'immeuble et circulations RDC et escalier principal par spots encastrés dans faux plafond, suspensions ou appliques murales, suivant projet de décoration et choix architecturaux.
- Eclairage des circulations étages par appliques murales et/ou spots encastrés, suivant projet de décoration et choix architecturaux. Commande par détecteurs de présence.
- Eclairages des locaux techniques de service par hublots commandés par boutons poussoirs, raccordés sur minuterie, ou détecteur de présence.

- Raccordement de la résidence sur le réseau fibre optique sous réserve de possibilité technique (abonnement payant auprès du fournisseur).
- Mise en place d'une antenne hertzienne collective.
- Les terrasses, balcons et loggias des séjours recevront une prise de courant et une applique lumineuse extérieure au choix de l'architecte en simple allumage avec voyant témoin.
- Les terrasses solarium disposeront d'une attente électrique pour jacuzzi et de deux prises spécialisées étanches pour la cuisine d'été.

## **8 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE**

- Système de pompes à chaleur ou raccordement au réseau de chaleur (système par thalassothermie).
- 
- Chauffage et rafraîchissement d'air par système gainable, avec bouches de soufflage dans le séjour/cuisine et dans les chambres.
- Manchette en attente pour mise en place de compteurs d'énergie dans le logement ou en partie commune (à la charge de la copropriété sur décision de l'assemblée générale).
- Eau chaude sanitaire collective. Système de pompes à chaleur ou raccordement au réseau de chaleur.
- Canalisation par tubes encastrés ou en faux-plafonds avec nourrices de distribution, localisée préférentiellement en pied de placard ou zone cuisine.
- Température de chauffe garantie suivant réglementation en vigueur.
- Sèche-serviettes électrique dans la salle de bain, modèle FASSANE de chez ACOVA® ou équivalent.

## **9 ESCALIERS PRIVATIFS**

- Dans les logements disposant d'un solarium : Escalier intérieur privatif en bois ou en béton, au choix de l'architecte. Localisation suivant plan de vente.

## **10 JARDINS PRIVATIFS**

- Clôtures séparatives de type panneaux soudés à maille rectangulaire d'une hauteur d'1,50m, doublées d'une haie vive, avec un portillon d'accès sécurisé par clés.
- Traitement des jardins privatifs selon projet architectural et paysagé.

**Ⓛ Nota : Les jardins privatifs peuvent présenter des talus et dénivelés, et peuvent être traversés par des canalisations, évacuations et regards.**

# **III. PARTIES COMMUNES ET LOCAUX D'EXPLOITATION**

## **1 ACCES HALLS**

- Ensembles menuisés vitrés en acier ou aluminium, avec ventouses électromagnétiques commandées par interphone sur porte extérieure et platine à défilement avec digicode extérieur. Système Vigik.
- Ensembles de boîtes aux lettres individuelles, localisation suivant prescriptions de LA POSTE et choix architecte.

## **2 ASCENSEUR**

Le bâtiment dispose de trois ascenseurs desservant chacune des trois cages

- Cabine en tôle d'acier, finition au choix de l'architecte (miroir, panneaux).
- Porte inox en RDC, prélaquée finition peinture dans les étages.
- Liaison vocale directe permettant d'appeler le centre de dépannage.
- Revêtement de sols suivant projet de décoration et choix architecturaux.

### **3 REVETEMENTS DES PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

- Sol des halls d'entrées, des circulations et des étages en carrelage décoratif grès cérame ou béton décoratif, suivant projet de décoration et choix architecturaux.
- Murs du hall et circulations RDC et étages : peinture ou papier peint ou habillages décoratifs, suivant projet de décoration et choix architecturaux.
- Plafonds des circulations RDC et coursives étages : Faux plafonds démontables ou non démontables et peinture, suivant projet de décoration et choix architecturaux.
- Sol du local vélos : Béton brut ou peinture de sol
- Murs du local vélos : Béton brut ou peinture

### **4 STATIONNEMENT DES VEHICULES**

- Aire de stationnement semi-aérienne et plantée, avec emplacements situés à l'extérieur ou sous le bâtiment.
- Accès au parking par portail coulissant motorisé, commande par boîtier émetteur.
- Zones de circulation en enrobé clair
- Places de stationnement traitées avec un revêtement de sol perméable, avec des dalles alvéolaires végétalisée ou avec granulats

### **5 LOCAL VELOS**

- Local vélos fermé, sécurisé accessible depuis le cheminement du cœur d'îlot, à proximité du hall du bâtiment A. Système Vigik. Système de fixation verticale

### **6 POMPES A CHALEUR OU THALASSOTHERMIE**

- Système de pompes à chaleurs avec groupes extérieurs installés en toiture OU raccordement au réseau de chaud et de froid par Thalassothermie réalisé par Dalkia pour le compte de la ville de la Grande-Motte.
- Local dédié prévu en rez-de-chaussée pour prévoir l'installation de tout l'équipement nécessaire.

### **7 TRAITEMENT DES DECHETS**

- Quatre conteneurs enterrés présents au droit de l'accès piéton, clos et uniquement accessibles par les habitants de l'opération
- Point de compostage prévu au sein de la parcelle et mis à disposition des résidents.

### **8 JARDIN EXTERIEUR / CŒUR D'ILOT**

- Cœur d'îlot avec cheminement en béton balayé ou en dallage et éclairage extérieur, suivant le volet paysager de l'architecte.
- Accès principal pour les piétons depuis l'Allée des jardins par un portillon sécurisé, digicode extérieur. Accès piétons secondaire depuis l'entrée parking. Système Vigik.
- Clôtures de type « Paddock » d'une hauteur 1,20m et doublé d'une haie vive. Conservation de la clôture périphérique existante.
- Les différents réseaux seront raccordés sur les réseaux de la ville suivant recommandations des sociétés fermières.

### **9 SIGNALTIQUE**

- Enseigne, désignation des locaux communs, fléchage directionnel et numérotation des portes palières, suivant projet de décoration et choix architecturaux.